

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231054

Conclure trois (3) ententes-cadre de services professionnels pour un montant total de 29 620 172,23 \$ taxes incluses , d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Les Services EXP inc. (contrat # 1: 11 671 930,87 \$, taxes incluses), FNX- INNOV inc. (contrat # 2 : 9 894 989,95 \$, taxes incluses), et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 3: 8 053 251,41 \$, taxes incluses), pour la gestion et surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Montréal, avec l'option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19893 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231054

Conclure trois (3) ententes-cadre de services professionnels pour un montant total de 29 620 172,23 \$ taxes incluses , d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Les Services EXP inc. (contrat # 1: 11 671 930,87 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat # 2 : 9 894 989,95 \$, taxes incluses), et CIMA+ S.E.N.C. (contrat # 3 : 8 053 251,41 \$, taxes incluses), pour la gestion et surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Montréal, avec l'option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19893 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels (contrat 1 et 3) d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué avoir recours à des firmes externes dans le cadre de travaux de réfection et de reconstruction d'infrastructures municipales d'égout, d'aqueduc ou de voirie par exemple. Il s'agit donc de conclure des ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels en gestion ainsi qu'en surveillance, et ce, sur demande, pour couvrir différents mandats, notamment en période de pointe. Pour ce faire, un appel d'offres a été publié du 29 mars au 9 mai 2023 afin d'octroyer trois contrats. Il y a eu dix preneurs du cahier des charges, parmi lesquels quatre ont déposé une soumission. Quant aux autres, il est important de souligner que trois sont connus comme étant des sous-traitants. Les raisons de désistement évoquées par deux des firmes sont un

manque de temps pour soumissionner et un carnet de commandes déjà rempli. La dernière n'a pas motivé sa décision.

Le Service a ensuite passé en revue les résultats de l'appel d'offres en précisant que le mode d'adjudication qui a été utilisé est le système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes. L'attribution des trois ententes-cadres s'est effectuée selon la note finale, qui tenait compte de l'offre qualitative de services ainsi que du prix soumis. Le contrat n° 1 a été octroyé à la firme Les Services EXP inc., qui en est à son cinquième octroi de contrat consécutif; le contrat n° 2 à FNX-INNOV inc. et le contrat n° 3 CIMA+S.E.N.C., qui en est à son troisième octroi de contrat. Les prix soumis par ces firmes présentent respectivement des écarts de 1 %, 7 % et 11 % avec les estimations internes. D'après les responsables, ces écarts sont attribuables à la demande accrue pour ce genre de services professionnels. En effet, il y a plusieurs projets d'envergures dans la région métropolitaine et le bassin de ressources qualifiées est restreint.

Les représentants ont conclu en recommandant d'octroyer ces trois ententes-cadres afin que les professionnels de la DRPIU soient en mesure de répondre au nombre et à l'envergure des projets de réfection des infrastructures de voirie prévus pour les années à venir et du programme de remplacement des entrées de service en plomb.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels (contrat 1 et 3) d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231054 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.